

Règlement

Concours Blissim x Avent Media

Article 1 – Organisation

La société Beautycom SAS (ci-après « la Société Organisatrice ») Société par actions simplifiée, au capital de 14.585,50 euros immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Paris sous le numéro 532 832 201 00042 ayant son siège social situé au 10 rue du Faubourg Montmartre 75009 Paris, organise du 08/09/2022 au 30/09/2022, un concours comprenant 50 chanceux qui gagneront un bon d'achat de 100€

Article 2 – Acceptation du Règlement

La participation au concours implique l'acceptation sans aucune réserve du Joueur au présent règlement, des conditions générales de vente Blissim (présentes ici : <https://blissim.fr/cgv>). Tout contrevenant à l'un ou plusieurs des articles du présent règlement sera privé de la possibilité de participer au concours, mais également du gain qu'il aura pu éventuellement gagner. Dans ce dernier cas, le gain sera remis en jeu.

Article 3 – Conditions de participation

Ce Jeu est ouvert uniquement aux personnes physiques majeures résidant en France Métropolitaine (ci-après le « Participant ») ou en Belgique, à l'exclusion de tous les membres du personnel de la Société Organisatrice du Tirage au sort et des sociétés ayant participé à sa promotion et/ou à sa réalisation.

Article 4 – Principe et Modalités du Jeu

L'animation aura lieu du 29/01/2024 au 15/03/2024.

Pour participer au concours, les candidats doivent se rendre sur le site blissim.fr. Pour s'inscrire, ils devront renseigner leur adresse email, leur prénom, leur nom et accepter le règlement. L'inscription pourra se faire via un champ d'inscription sur la page suivante : <https://monoffreprivilege-blissim.fr/>

L'inscription est alors validée.

Une case supplémentaire pourra être cochée pour collecter le consentement du Participant à être contacté par Blissim à des fins commerciales.

La participation implique l'acceptation des conditions générales de vente Blissim (présentes ici : <https://blissim.fr/cgv>).

L'annonce des gagnants aura lieu à l'issue du concours à partir du 08/04/2024 par email à l'adresse utilisée pour l'inscription.

Les Participants au Jeu Concours sont tenus de veiller à la bonne gestion de leur compte d'adresse e-mail.

Dans l'hypothèse où le gagnant refuserait de prendre possession de son gain, celui-ci doit en avertir par e-mail la société Organisatrice. La société Organisatrice se réserve la possibilité de vérifier l'exactitude des renseignements donnés lors de l'inscription avant de remettre les gains aux gagnants.

Toute participation incomplète, erronée, illisible ou adressée hors délai ne sera pas prise en compte. Il est précisé qu'il n'appartient pas à la Société Organisatrice de faire des recherches complémentaires afin de retrouver l'identité du Participant, qui ne recevra alors ni son gain ni aucun dédommagement ou indemnité.

Article 5 – Gains

50 bons d'achat d'une valeur de 100€ chacun

Article 6 – Données à caractère personnel

Les informations à caractère personnel sont traitées par notre société à des fins de gestion de la relation client et de prospection.

Conformément à la loi du 6 janvier 1978, tout Participant au Jeu Concours bénéficie, sur simple demande, d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition et de suppression des informations le concernant en écrivant à l'adresse de Blissim (10 rue du Faubourg Montmartre – 75009 PARIS) et en spécifiant l'objet de sa demande. Les Participants au Jeu Concours qui exerceront le droit de suppression de leurs données avant la fin du jeu seront réputés renoncer à leur participation.

Les informations collectées dans le cadre du Jeu pourront être utilisées à des fins de prospection commerciale, sous réserve d'avoir obtenu votre accord préalable via la case à cocher présente sur le formulaire d'inscription au Jeu.

Le remboursement se fera sur simple demande écrite à la société organisatrice.

Article 7 – Conditions de remboursement des frais de participation

Les frais engagés pour la participation au jeu via internet seront remboursés sur demande adressée exclusivement par courrier à :

Blissim – Beautycom SAS

10 rue du Faubourg Montmartre

75009 PARIS

Aucune demande de remboursement adressée par courrier électronique ne sera prise en compte. Toute demande de remboursement devra être envoyée au plus tard avant le 01/10/2022.

Remboursement des frais de participation :

A l'inscription et lors des connexions suivantes, les coûts de connexion engagés pour la participation au présent jeu seront remboursés dans la limite de 3 minutes de connexion sur la base de 0,021 €TTC incluant la première minute indivisible à 0,11 €TTC.

Conditions de remboursement des frais de participation :

Afin de bénéficier du remboursement de ses frais de participations, les Participants devront joindre à leur demande :

- leur nom, prénom, adresses postale et électronique ;
- une photocopie de leur carte d'identité ;
- la date et l'heure de leur participation ;
- une photocopie de la facture détaillée de l'opérateur téléphonique et/ou du fournisseur d'accès. Cette photocopie fera office de justificatif de domicile.

Etant observé qu'en l'état actuel des offres de service et de la technique, certains fournisseurs d'accès à internet offrent une connexion gratuite ou forfaitaire aux internautes, il est expressément convenu que tout accès au site s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (tels que notamment connexion par câble, ADSL ou liaison spécialisée) ne pourra donner lieu à aucun remboursement, dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est dans ce cas contracté par l'internaute pour son usage de l'internet en général et que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer aux jeux ne lui occasionne aucun frais ou débours supplémentaire.

Article 8 – Responsabilité

Les participations incomplètes, non compréhensibles, frauduleuses ou ne correspondant pas aux règles mentionnées plus haut ne seront pas valides. Blissim ne pourra endosser la responsabilité d'un échec de participation dû à des circonstances en dehors du contrôle de Blissim.

Blissim ne pourra être tenu pour responsable de l'utilisation frauduleuse des droits de connexion ou d'attribution du lot d'un Participant ni encourir aucune responsabilité quelconque, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté (notamment problèmes techniques, pertes ou retards des services postaux...) perturbant l'organisation et la gestion du Jeu.

Article 9 – Modification du règlement

La société Blissim se réserve le droit de reporter ou de modifier ce jeu, de remplacer les dotations par d'autres valeurs égales si les circonstances l'exigeaient.

Le règlement peut être modifié à tout moment sous la forme d'un avenant par la Société organisatrice, dans le respect des conditions énoncées.

Article 10 – Acceptation et Dépôt du Règlement

La participation au jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent Règlement déposé via depotjeux.com auprès de l'étude d'huissier Michel Jacq situé au 11 bis rue Thiers 29392 Quimperlé.

Le règlement complet sera adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite auprès de Blissim – Beautycom SAS, 10 rue du Faubourg Montmartre 75009 PARIS. Les frais de demande de règlement seront remboursés sur simple demande adressée à la même adresse.

Le règlement complet peut être consulté librement et gratuitement sur le site <https://blissim.fr/reglement-du-concours-lte-dianeperreau>

Il entrera en vigueur à compter de son enregistrement et tout participant sera réputé l'avoir accepté du simple fait de sa participation au Jeu, à compter de la date d'entrée en vigueur de la modification. Tout participant refusant la ou les modifications intervenues devra cesser de participer au Jeu.

Article 11 – Litiges

L'Organisateur de ce Jeu ainsi que les Participants s'engagent à un règlement amiable des différends et préalable pour tout litige concernant le déroulement du Jeu. Le présent règlement est soumis à la loi française.